

Le reste fut vendu à l'avenant et le tot' n' ouvit pas les frais de la vente et de saisie".

C'est canaille, il y a des gens qui sont en prison pour moins que cela, mais je reconnais que c'est bien joué.

Nonnes et curés en rigolent encore avec leurs amis et s'applaudissent du nouveau tour joué à cette bonne fille de République.

La loi qu'ils se refusent avec tant d'obstination de reconnaître — oubliant qu'un chrétien doit rendre à César ce qui appartient à César — la loi les couvre, paraît-il ; tant mieux pour eux.

Je me permettrai cependant, et ceci pour les gens qui n'ont pas appris à l'église les moyens légaux de carotter le fisc, de rappeler à mon tour une bonne histoire et une farce excellente jouée par les républicains au gouvernement de l'Empire.

Eugène Pelletan venait d'être condamné, pour un article politique, à une amende énorme. L'écrivain ne pouvait payer, car si quelques-uns se sont enrichis depuis au service de la République, à cette époque les polémistes étaient généralement pauvres. On saisit ses meubles et on procéda à la vente exactement comme on fit pour les sœurs, dans l'Ain, l'autre jour.

Ce fut par la bibliothèque qu'on commença. Le premier volume, mis aux enchères, fut adjugé au prix modeste de.... vingt-cinq mille francs.

C'était suffisant ; on arrêta la vente, l'amende, les frais de saisie, etc., furent payés, et Pelletan garda son mobilier.

Je ne sais si vous êtes comme moi, mais toute question de religion mise à part, il me paraît que la bien bonne histoire n'est pas celle dont les nonnes du département de l'Ain et leur bienfaiteur économie ont fourni le sujet.

CHARLES SAVER.

INAUGURATION DU MONUMENT CHENIER

MONTREAL, 24 AOUT 1895

PROGRAMME

Dévoilement de la statue à 2 hrs. P. M., par l'hon. Dr Marcil, C. L.

Lecture des lettres d'excuses.

Discours par l'Hon. Dr Marcil, MM. Edgar, M. P. F. G. Marchand, W. Prévost, Robidoux, L. P. Brodeur M. P., G. W. Stephens, R. Préfontaine M. P., Beausoleil M. P., Alfred Perry, A. Christin, R. Lemieux, Dr Alfred Savard, H. C. St Pierre, avocat, L. O. David, L. J. Hérard, Trésorier.

PRÉLATS

Les médecins examinent l'état d'âme de Mgr de Segonzac, chanoine d'Aquin, et vont peut-être le déclarer fou, parce qu'il fabriquait une pommade et promenait le violet fantaisiste de sa robe dénouée dans les maisons closes, seuls temples que l'interdit épiscopal eût laissés ouverts à la piété matrimoniale de ce gentilhomme périgourdin. Le prisonnier est, paraît-il, fort défait, et a perdu la fraîcheur de teint que ne semblaient pas altérer de noires combinaisons sur sa face de chanoine large, brillante de santé et de contentement de soi-même.

L'heure est bonne pour faire l'inventaire de la prélature romaine en France.

Les titres que la cour romaine donne ou vend forment une savante échelle : il y a des degrés à tout. Voici d'accord les protonotaires apostoliques qui, dans la primitive Eglise, écrivaient les actes des martyrs. Aujourd'hui, ces seigneurs se reposent dans un costume somptueux qui coûte, avec le droit de le porter, une dizaine de mille francs.

Viennent ensuite les référendaires de la signature papale. Les uns résident à Rome et travaillent dans les congrégations. Les autres ont le charme des prélates errants ou chauffent les glands d'or de leur chapeau au soleil du village natal.

La foule des prélates domestiques et des camériers ferme la marche des bas violet. Cinq mille francs et la lettre de recommandation d'un évêque assurent la propriété de ces titres. Si les cinq mille francs sont parfois difficiles à trouver, la lettre est souvent impossible à obtenir. Le reste est un refuge à l'affamé de prélature ; les canoniciats de Lorette, d'Aquin et de Carthage.

Les chanoines d'honneur de ces illustres lieux avaient, par bref pontifical, droit au violet. Lorette et Aquin se donnaient à prix réduits. L'argent est rare en Italie. Un *celebret* à peu près régulier, plié dans un billet de mille francs, avait raison des scrupules pénitulaires.

La stalle de Carthage, fondation du cardinal Lavigerie, était plus chère : il fallait laisser trente mille francs aux griffes de l'aigle africain. Il convient d'ajouter que l'archevêque actuel a interrompu ce commerce, pieusement et courageusement. De plus, le Pape a joué les malheureux titulaires de ces honneurs. Un décret récent a interdit le port du costume en dehors de l'Eglise même dont le prêtre est chanoine.

Pour cette raison, Mgr de Segonzac est arrivé devant la justice de son pays sombre et noir comme l'ange de la justice divine.

Les prélates de cour romaine sont plus heureux, et